

VŒU
Pour la libération de Ennâma ASFARI

LE CONSEIL,

sur la proposition du groupe des Elus Communistes et Partenaires

ADOPTE le vœu suivant :
(par 39 voix pour et 5 abstentions)

Monsieur Ennâma ASFARI, ivryen, militant sahraoui des Droits de l'Homme et pour la reconnaissance du peuple sahraoui à l'autodétermination a été arrêté depuis le 13 avril dernier à Marrakech (Maroc) où il se trouvait pour des raisons personnelles et détenu à la prison Boulemlharez de Marrakech.

Après divers lieux de détention où il a subi des mauvais traitements, il a comparu, le 28 avril, devant la Cour de première instance de Marrakech qui le condamne pour deux mois de prison ferme et ce malgré le soutien de ses avocats et d'observateurs français et espagnols qui ont dénoncé les nombreuses irrégularités dans la procédure.

Il a été détenu et condamné sur la base des positions politiques et pacifiques en relation avec le conflit au Sahara occidental.

Ce n'est pas un prisonnier de droit commun. Il y a lieu d'être inquiet des conditions de détention de ce militant pour la cause sahraouie.

Une fois de plus, il s'agit d'un procès monté de toutes pièces contre ce co-président du Comité pour le Respect des Libertés et des droits de l'Homme au Sahara Occidental (CORELSO).

A cette situation déjà grave s'ajoute l'expulsion arbitraire de la Mission officielle de l'observateur, membres des associations (Association Américaine des Juristes, Association Internationale de Juristes Démocrates, l'ACAT-France, Association des Amis de la RASD, et Droit et Solidarité) contraire à tous les engagements internationaux des droits de l'homme.

En contradiction avec les résolutions des Nations Unis et les obligations internationales, les autorités marocaines, responsables de cette nouvelle répression, continuent de bafouer les droits humains les plus élémentaires.

Considérant que le peuple sahraoui est la dernière nation colonisée en Afrique,

Considérant les effets et répercussions néfastes du conflit dans cette région du Maghreb et qui a fait de nombreuses victimes, où les ressources économiques sont dilapidées depuis des décennies :

- Le Conseil Municipal appelle les autorités françaises pour œuvrer pour le respect de la légalité internationale des résolutions des Nations Unies et pour que le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui soit pleinement respecté.
- Le Conseil Municipal soutient l'action des associations des droits de l'homme, d'amitié et de solidarité avec le peuple sahraoui pour que Monsieur Ennaâma ASFARI soit libéré immédiatement.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 23 MAI 2008